



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

**Assemblée publique de consultation  
tenue le lundi 7 mars 2016 à 19 h 00**

**CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT  
248-164A-2016 Modification au règlement de zonage (164-2007)**

Une assemblée publique de consultation est tenue le lundi 7 mars 2015 à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Lyne Bourque            Marcel Busque  
Richard Bolduc        Daniel Fortin  
Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Pierre Bégin, qui agit également à titre de président d'assemblée.

Madame Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus et transmis à chaque résidence du territoire le 26 février 2016.

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- **248-164A-2016** Modification au règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable sur une portion de la voie ferrée d'une longueur d'environ 2,3 kilomètres située sur le territoire de Notre-Dame-des-Pins.

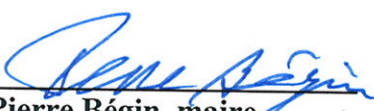
Une période de consultation a eu lieu au bureau municipal du 26 février 2016 au 7 mars 2016 inclusivement.

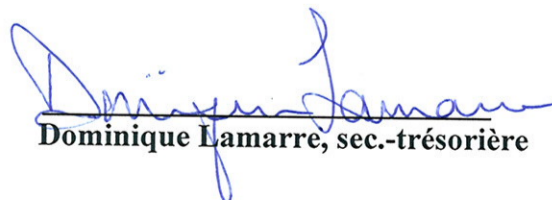
Le projet de règlement **248-164A-2016** ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

A 19 h 00, M. Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation.

Aucune personne n'est présente.

L'assemblée de consultation est levée à 19 h 05.

  
Pierre Bégin, maire

  
Dominique Lamarre, sec.-trésorière